

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération.

Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.

Les supports Afer Eurocroissance, Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Experimmo, Afer Pierre, ainsi que tout autre support à durée de commercialisation limitée ne sont pas éligibles à cette option financière.

1 INFORMATIONS PERSONNELLES

Adhésion n° : Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Situation professionnelle (un seul choix possible) : ☐ Salarié(e) ☐ Travailleur non salarié(e) ☐ Retraité(e)* ☐ Sans activité

Code secteur d'activité Code CSP * Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.

Profession :

Personne Politiquement Exposée (PPE) : ☐ Oui ☐ Non

PPE : Personne exerçant ou ayant exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative, ou étant un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou étant étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction (définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier, la reproduction intégrale de ces textes peut être demandée à votre conseiller habituel ou au GIE Afer). Si vous êtes une Personne Politiquement Exposée, votre versement doit être accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi que d'une deuxième pièce d'identité. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en notre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).

2 VERSEMENT

J'effectue un versement de € (un minimum de 5 000 € est requis pour pouvoir effectuer un investissement progressif).

☐ par chèque bancaire n° établi à l'ordre du GIE Afer, suivi du n° d'adhésion, émanant d'un compte courant personnel ouvert à mon nom, prénom et adresse à jour, à l'exception des cas dans lesquels le versement est effectué par un tiers autorisé, dans un établissement financier domicilié dans la zone SEPA.

☐ par prélèvement. Veuillez compléter et signer le formulaire "Mandat européen de prélèvements" et joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

☐ par réemploi de capitaux décès pour % ou € issu du dossier référencé SIN (référence du sinistre mentionnée sur la demande de règlement).

Origine des fonds

Les informations ci-après sont recueillies en application de l'article L.561-5-1 du Code Monétaire et Financier. Préciser la nature, le montant et la date de l'opération à l'origine du versement effectué :

Codes valeurs nature

00	Revenus d'une activité pro / retraite	01	Indemnité / Dommages et intérêts	02	Vente d'un bien immobilier	03	Vente parts société / fonds de commerce	04	Donation / Prêt d'usage
05	Bénéfice assurance vie (capital décès)	06	Trésorerie d'entreprise	07	Débloqué d'épargne (assurance vie, PEA...)	08	Epargne + 6 mois sur : CC, livret A, CSL...	09	Gain aux jeux
10	Remboursement d'un prêt	11	Revenus provenant de l'activité foncière	12	Succession	13	Sursalaire (gérant - art 62 CGI)	14	Vente d'un véhicule
15	Vente d'une œuvre d'art	16	Bon de capitalisation						

Code nature				
Date				
Montant	€	€	€	€

En fonction des éléments fournis, votre conseiller habituel vous indiquera les documents justificatifs à joindre au bon de versement.

Si le versement est effectué par un tiers payeur autorisé, vous devez obligatoirement fournir les informations suivantes :

Son nom : Son prénom :

Votre lien de parenté : ☐ conjoint ☐ père/mère ☐ partenaire de PACS / concubin ☐ grand-parent ☐ arrière grand-parent ☐ frère / soeur

Le versement doit être accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du tiers payeur, ainsi que des justificatifs prouvant le lien de parenté, comme par exemple le livret de famille ou pour les concubins : un certificat de concubinage ou une facture de moins de 3 mois aux deux noms (loyer, électricité, eau ou téléphone fixe). À défaut, l'opération pourrait être refusée. Par ailleurs, le GIE Afer ou votre conseiller pourra être amené à vous demander des pièces complémentaires notamment en fonction du montant du versement et du lien entre vous et le tiers payeur autorisé.



3 RÉPARTITION

Je choisis la répartition suivante (en % et sans décimale). À défaut de choix exprimé, en cas d'imprécision, d'erreur ou de répartition inexacte, votre versement sera investi à 100 % sur le Fonds Garanti en euros et l'option « Investissement Progressif » ne sera pas enregistrée

Répartition de mes prélèvements automatiques sur le mode de Gestion Libre :

Le total doit être égal à 100 %

Support(s) choisis ⁽¹⁾	Répartition ⁽²⁾
Fonds Garanti en euros	%
	%
	%
	%
	%
Total	100 %

(1) La liste des supports en unités de compte ainsi que les documents présentant les caractéristiques principales, les Documents d'Informations Spécifiques (DIS) et les prospectus peuvent être amenés à évoluer dans le temps. L'adhérent peut en trouver à tout moment les versions actualisées sur www.afer.fr ou en faire la demande écrite auprès du GIE Afer. Certains supports peuvent être en création au jour de la rédaction de ce document. Leur commercialisation effective au sein du contrat d'assurance vie multisupport Afer est consultable sur www.afer.fr. Pour les supports OPCVM, l'adhérent peut retrouver ces documents sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

(2) Ne pas mettre de décimales, elles ne seront pas prises en compte. Les partenaires assureurs peuvent imposer un investissement minimal sur les supports en unités de compte. Votre conseiller habituel pourra vous indiquer le pourcentage minimal requis. Pour le support Afer Experimmo, les frais d'entrée sont de 2,95 % du montant investi.

A défaut de choix exprimé ou en cas d'imprécision, votre demande ne sera pas prise en compte, y compris en cas de demande de modification de l'option en cours.

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.

4 INVESTISSEMENT

Je souhaite que l'investissement sur le(s) support(s) en unités de compte soit progressif.

Choisissez une seule option parmi les 3 proposées. À défaut de choix exprimé ci-dessous, votre investissement sur les supports en unités de compte sera effectué sur 24 quinzaines.

☐ sur 12 quinzaines (soit 6 mois) ☐ sur 18 quinzaines (soit 9 mois) ☐ sur 24 quinzaines (soit 12 mois)

- Il sera mis fin automatiquement à l'option d'Investissement Progressif en cas de mise en place d'une autre option financière.
- Le versement est enregistré sur le Fonds Garanti en euros. Puis des arbitrages sont effectués deux fois par mois du Fonds Garanti en euros vers le(s) support(s) choisi(s), selon le pourcentage et durant la période déterminés (12, 18 ou 24 quinzaines) par l'adhérent. Ces arbitrages sont effectués et valorisés le 5 et le 20 de chaque mois.

5 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées, selon les finalités, par le GIE Afer, par l'Association Afer - 36 rue de Châteaudun 75009 Paris - et par les assureurs Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite - 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes, en qualité de responsable de traitement. Les traitements, effectués par le GIE Afer, en qualité de responsable de traitement, ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut notamment conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour cette seule finalité, vos données personnelles sont respectivement traitées par Abeille Vie et par Abeille Epargne Retraite en tant que responsables de traitement pour répondre à leurs obligations légales en la matière.

Par ailleurs, une partie des données collectées est traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en œuvre de toute communication avec ces derniers.

Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite et les autres entités filiales d'Abeille Assurances Holding, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en œuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur www.afer.fr.

Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont : pour le GIE Afer : GIE AFER - à l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09 ou dpo@gieafer.com ; pour l'Afer : AFER - à l'attention du DPO - 36 rue de Châteaudun, 75009 PARIS ou association@afer.fr ; pour Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite : Abeille Assurances - DPO - Direction de la Conformité et du Contrôle Interne - 80 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes ou dpo.france@abeille-assurances.fr. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que, dans certains cas, d'effacement, de portabilité, de limitation, et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez retirer votre consentement aux opérations de prospection commerciale par voie électronique. L'information complète et à jour sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits est consultable sur la notice en vigueur et sur www.afer.fr.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte et des documents présentant les informations spécifiques (Documents d'information Spécifiques) des supports d'investissement sur lesquels je choisis d'investir, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur www.afer.fr et des informations figurant page 3/3 du présent document.

Fait à _____ le _____

Cachet du conseiller

Signature de l'adhérent(e) (ou de ses représentants légaux)

Signature du tiers payeur autorisé (le cas échéant)

- Les documents présentant les caractéristiques principales ainsi que les prospectus des supports en unités de compte et les documents d'informations Spécifiques (DIS) des supports d'investissement sont consultables sur www.afer.fr et également, pour les supports OPC, sur www.amf-france.org. Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.
- L'investissement sur un ou plusieurs supports en unités de compte pourrait être refusé si l'acquisition des valeurs correspondantes n'était pas possible.
- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales des supports en unités de compte (notamment les profils de risque et de rendement, les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements) et les modalités d'exercice sont annoncées sur www.afer.fr et disponibles auprès du GIE Afer.
- Si l'un des supports en unités de compte choisi n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le Fonds Garanti en euros.
- Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, l'association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ou suspendre temporairement ou définitivement les possibilités d'arbitrage.
- Les adhésions «DSK» ne sont pas éligibles à cette option financière.
- Seule l'épargne affectée en gestion libre peut faire l'objet d'une option de gestion financière.